



Questions fréquentes

Ici, sont recensées les questions avant et après traitement, les plus fréquentes, concernant la chirurgie réfractive. Cette liste n'est pas exhaustive, néanmoins, vous pouvez nous contacter pour de plus amples informations.

Avant le traitement

Que traite la chirurgie réfractive ?

La chirurgie réfractive regroupe l'ensemble des techniques chirurgicales destinées à la correction des défauts de l'œil tels que la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme ou encore la presbytie. Les techniques de correction reposant sur le principe du remodelage cornéen par le laser Excimer (LASIK, PKR, Trans-PKR, etc....) sont les plus pratiquées. Ces défauts peuvent se cumuler (Par exemple : astigmatisme et myopie). Les maladies de l'œil tels que la cataracte et le glaucome ne sont pas destinées à cette technologie.

Est-ce que tout le monde est opérable ?

Le médecin doit évaluer de nombreux facteurs pour déterminer l'admissibilité d'un patient au LASIK ou aux techniques de laser de surface. Il est indispensable d'effectuer des examens préopératoires. Ces derniers permettent de vérifier que vous ne présentez aucune contre-indications (kératocône, dystrophie, anomalies cornéennes) à cette intervention. Cela représente moins de 4% des candidats à cette chirurgie.

Quel recul avons-nous sur ce type de chirurgie ?

Cette technique est pratiquée depuis plus de 20 ans à travers le monde et on estime à plus de 25 millions le nombre de patients opérés.

Peut-on se faire traiter au laser à la suite d'une opération pour le strabisme ?

Oui, il n'y a pas d'incompatibilité médicale avec la chirurgie réfractive, mais chaque cas étant particulier, un avis orthoptique est recommandé.

Le jour du traitement

Est-ce douloureux ?

Lors d'un traitement de surface (PKR, Trans-PKR), l'intervention est indolore, car elle est effectuée sous anesthésie locale (collyres), mais des sensations de brûlure ou de gêne apparaissent après l'effet anesthésiant et peuvent durer plusieurs jours ; le temps de la cicatrisation de l'épithélium. Pour un traitement en LASIK et Femto-LASIK, vous pouvez néanmoins ressentir, pendant quelques secondes, une légère pression lors de la création du capot.

Quels sont les risques si l'on bouge l'œil durant le traitement ?

Le traitement est sécurisé par un dispositif permettant de suivre le moindre mouvement de l'œil et ainsi ajuster/corriger la trajectoire du faisceau Laser. Au-delà d'une certaine limite, le dispositif stop l'émission du faisceau Laser jusqu'à ce que l'œil soit repositionné dans les conditions optimales. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là, que le chirurgien va pouvoir terminer le traitement depuis la dernière position enregistrée par le laser.



Questions fréquentes

Quelle est la durée de l'intervention ?

La durée du traitement est déterminée en prenant en compte différents éléments, tels que : la technique opératoire utilisée, le temps de préparation de l'instrumentation et l'adaptation du traitement au cas par cas. Il faut compter entre 5 et 30 minutes par œil. Cette durée est donnée à titre indicatif et peut varier en fonction des patients. L'important n'étant pas la vitesse d'exécution, mais la qualité du traitement final.

Après le traitement

Quand puis-je reprendre le travail ?

Une convalescence de 2 à 7 jours est recommandée, en fonction du poste occupé. Le retour au travail varie selon les individus, toutefois, les endroits poussiéreux et enfumés sont à éviter.

Quand puis-je reprendre la conduite ?

Tout dépend de la technique opératoire utilisée. Dans le cas d'un LASIK et d'un FEMTOLASIK, vous pourrez reprendre la conduite dès le lendemain. Pour la PKR, 3 jours sont recommandés, après le 1er rendez-vous postopératoire chez votre ophtalmologue. Dans les deux cas, les lunettes de soleil postopératoires sont indispensables. Il est important d'avoir une acuité visuelle suffisante pour ne pas se mettre en danger, ni les autres usagers de la route.

Que prend en charge la Sécurité Sociale ?

La chirurgie réfractive (LASIK, PKR ou autres techniques de surface) étant considérée comme une opération de confort, aucune prise en charge n'est possible par l'assurance-maladie française. Toutefois, certaines assurances privées remboursent une partie ou la totalité des coûts de la procédure. Renseignez-vous auprès de la vôtre.

Y a-t-il un arrêt de travail délivré après le traitement ?

L'acte n'étant pas pris en charge par la sécurité sociale, il ne donne pas droit à la délivrance d'un arrêt de travail. En revanche, celle-ci nécessite une prise de congés auprès de votre employeur.

Y a-t-il un risque de perdre son œil ?

Les techniques de chirurgie au laser Excimer bénéficient aujourd'hui de perfectionnements techniques et de systèmes de sécurité qui limitent l'incidence et l'importance des complications oculaires. Toutefois, les opérations de chirurgies réfractives n'échappent pas à la règle générale selon laquelle il n'y a pas de chirurgie sans risque. Même si celui-ci est très faible, des complications allant des plus anodines aux plus graves sont possibles.

Verrais-je mieux après le traitement qu'avec mes lunettes ou mes lentilles de contact ?

Le traitement par la chirurgie réfractive au laser est en général stable et permanent. Il est toutefois essentiel de se rappeler que l'œil peut toujours changer. Après le traitement, vous verrez de la même façon qu'avec vos lunettes ou lentilles de correction.